

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi Dix-Neuf du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Deuxième Adjoint au Maire, Madame Marie-Flore DESIREE, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – José SEVERIEN (excusé) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Paulette LAPIN (excusée) – Adrienne LAMASSE (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE (excusée) – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA
MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA
RÉALISATION DU PROFIL DES EAUX DE
BAIGNADE DES PLAGES DE LA
DATCHA ET DE SAINT-FELIX AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DES PLAGES ET SITES TOURISTIQUES
DE LA GUADELOUPE (SIPS)**

CM-2016-5S-DAJ-58

Vu la directive 2006/7CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la 17^e délibération du Conseil municipal en date du 30 janvier 1968, portant adhésion de la ville au Syndicat Intercommunal Pour la Mise en valeur des Sites et Plages de la Guadeloupe (SIPS) ;

Vu la délibération n°2013-15 du Comité syndical du Syndicat intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe en date du 26 juin 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°68-55 du 8 mars 1968, portant création du Syndicat Intercommunal Pour la Mise en valeur des Sites et Plages de la Guadeloupe (SIPS) ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe ;

Vu le courrier du 6 juin 2016 du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des plages et sites touristiques de Guadeloupe, relatif aux profils des eaux de baignade ;

Considérant le caractère obligatoire que revêt la réalisation des profils des eaux de baignade ;

Considérant l'intérêt que présente la réalisation des profils d'eau de baignade pour la commune de Gosier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des profils d'eaux de baignade des plages de La Datcha et de Saint-Félix au SIPS.

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes démarches relatives à cette affaire.

Article 3 : Monsieur le Maire, madame la trésorière sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

20 JUIL. 2016

Et publication ou notification
le

20 JUIL. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 19 juillet 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 2^e Adjoint,

- Marie-Flore DESIRÉE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du profil des eaux de baignade des plages de la Datcha et de Saint-Félix au Syndicat Intercommunal de Protection et de mise en valeurs des Plages et Sites touristiques de la Guadeloupe (SIPS).

Date de transmission de l'acte : 20/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2016

Numéro de l'acte : CM20165SDAJ58 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160719-CM20165SDAJ58-DE

Date de décision : 19/07/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.4. Autres